

5.3.14. Procédure d'admissibilité et de congé aux soins intensifs

HSE	HSJ	CMSSSA	HML	Création	Révision	Adoption CECMDPSF
√	√	√	√	2011-11-19	2022-08-25	2024-12-02

1. Objectif

- S'assurer d'une gestion optimale des soins intensifs pour pouvoir y accueillir le traumatisé nécessitant de tels soins et être en mesure de respecter les marqueurs de performance nationaux (M-60 pour l'entrée).
- Obtenir rapidement une chambre sur l'unité de soins afin d'admettre un usager des soins intensifs, effectuer la désinfection de la chambre et accueillir le traumatisé dans un délai maximal de 60 minutes.

2. Champ d'application

L'urgence, le service d'admission, l'unité des soins intensifs et intermédiaires, les unités de soins et le bloc opératoire.

3. Procédure et rôle des intervenants

Les règles d'utilisation des lits visent à assurer une qualité optimale de soins, à permettre un fonctionnement harmonieux et à utiliser l'ensemble des ressources disponibles.

Lorsqu'un usager reçoit son congé de l'unité des soins intensifs, un lit d'une unité de soins doit lui être attribué. Le transfert doit se faire dans les meilleurs délais afin qu'un lit de soins intensifs soit libéré et permettre d'admettre un autre usager dans les meilleurs délais, et ce, 24 h/24.

Idéalement, un lit de soins intensifs est gardé libre en prévision d'admettre le plus rapidement possible. Si tous les lits de soins intensifs sont occupés, un lit sur une unité est gardé libre afin de pouvoir sortir un usager des soins intensifs rapidement selon la réévaluation des codifications par l'intensiviste de garde.

- Le médecin de l'urgence ou le médecin demandeur enclenche le processus de demande de lit aux soins intensifs.
- L'intensiviste, en collaboration avec l'ASI, détermine le lit attribué à l'usager en tenant compte de son état.
 - Les usagers admis pour traumatismes nécessitant un séjour aux soins intensifs sont admis prioritairement.
- L'infirmière attitrée à l'usager traumatisé s'assure que les fournitures nécessaires sont disponibles (cabaret d'installation d'une voie centrale, pompe volumétrique, etc.).
- À l'annonce d'un traumatisé intubé, l'inhalothérapeute attitré aux soins intensifs est informé.
- L'ASI des soins intensifs avise l'urgence que l'admission peut être effectuée.
- L'intensiviste fait appel, au besoin, au centre d'optimisation de l'occupation des lits de soins intensifs (COOLSI) lorsque la capacité maximale est atteinte et qu'un usager nécessite des soins intensifs.